

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 décembre 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Laurie Soulard, Ghislain Brunet, Mathieu Bellerive et Patrick Morin.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absence motivée : Manon Morin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 heures 30.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2019-12-234

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Administration et réglementation
 - 4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Macamic;
 - 4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022;
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2019-12-235

4.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA VILLE DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 soient adoptées telles que présentées avec des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 3 899 571 \$.

<u>REVENUS</u>	<u>2020</u>
Taxes	2 540 021 \$
Paiements tenant lieu de taxes	241 272
Autres revenus de sources locales	426 584
Transferts	691 694
Total des revenus	3 899 571 \$
<u>DÉPENSES</u>	
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	747 513 \$
Sécurité publique	348 403
Transport	759 614
Hygiène du milieu	724 795
Santé et bien-être	12 500
Aménagement, urbanisme et développement	284 877
Loisirs et culture	610 379
Frais de financement	132 111
Total des dépenses de fonctionnement	3 620 192 \$
Autres activités financières	
Remboursement en capital	221 184
Total des autres activités financières	221 184 \$
Affectations	
Transfert aux activités d'investissement	58 195 \$
Total des affectations	58 195 \$
Total des dépenses	3 899 571 \$
Excédent net	0

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-12-236

4.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2019-12-237

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 heures 50.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Éric Fournier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse